



1. Ouverture de la séance et appel

M. le Président, Richard Aguet ouvre la séance à 20h15. Il demande aux Conseillers de bien vouloir éteindre leurs téléphones portables et il souhaite la bienvenue aux nombreux Conseillers à ce premier Conseil Général 2019.

M. le Président annonce les excusés pour la séance de ce soir

Mme la Secrétaire, Mireille Sanchez procède à l'appel : sur les 50 membres du Conseil Général, 42 sont présents, 7 excusés et 1 absent. Le quorum étant à 17, il est atteint. Dès lors, **M. le Président** ouvre la séance.

2. Approbation de l'ordre du jour

M. le Président passe l'ordre du jour au vote à mains levées. Il est accepté à l'unanimité.

3. Approbation du procès-verbal no 3/2018

M. le Président remercie **Mme Sanchez** pour la rédaction du procès-verbal et demande si quelqu'un a des remarques à formuler sur ce PV.

Mme Christiane Aguet : concernant le pt 6. *Si nous lions ce pt 6, ceci est incompréhensible. Elle se dit que même si dans une année ou plus, nous devons reprendre quelque chose dans ce PV, il faudra comprendre...*

M. le Président signale que l'on va réécouter la bande corriger ceci un peu plus en Français.

Mme Christiane Aguet, demande à ce que l'on rajoute la modification.

M. Le Président signale que ceci sera modifié si tout le monde est d'accord.

Le PV est soumis au vote à mains levées avec la remarque de **Mme Christiane Aguet**, il est accepté à l'unanimité, 3 abstentions.

4. Correspondance éventuelle

RAS.

5. Assermentation

RAS.

6. Information de la Municipalité sur le développement futur de Féchy

M. le Président passe la parole à **M. Andreas Meyer, Syndic**, qui explique un projet qui n'est pas lié essentiellement à Féchy mais il s'agit d'une transformation majeure du regroupement scolaire d'Aubonne. L'ASSAGIE demande pour le futur des locaux de classes et dans ce contexte, il existe plusieurs variantes qui ont été élaborées. Nous vous donnons donc des informations liées au site de Féchy. Mme Rachel Aubert, Municipale a préparé un document complet (Cf. Annexe 1) et **M. le Syndic** lui donne la parole.

Mme Laurence Sachot : Il est vrai qu'elle fait partie de l'ASSAGIE et ceci depuis sa naissance, elle a été surprise d'apprendre ceci la semaine dernière. Du coup, elle a travaillé un petit peu et effectivement elle a sorti tous les comptes de l'ASSAGIE. Pour le bâtiment de Féchy, la location se monte à Frs 248'000.- (elle possède tous les chiffres). La rentabilité est assez bonne sur le bâtiment existant. Il est vrai que Le Président de l'ASSAGIE est très fort et il a fait énormément de calculs avec des fiches Excel sur le transports (sur ce que coûtent les transports pour tout le groupement pour le sport). Beaucoup de bâtiments (dont le Château, ni Féchy) n'ont de salles sport, ce qui signifie que les transporteurs doivent les amener et les ramener, ce qui est



évidemment facturé (frs 1'200'000.- sur tout le regroupement scolaire) montant très important. Il est vrai que cette construction sur Féchy est énorme et elle a regardé les parcelles (elle souhaiterait que soit remonter le plan des constructions), le nouveau bâtiment se trouve exactement sur la place du nouveau terrain multi-sport qui vient d'être construit. Avant d'ouvrir la discussion, elle a vu que le nouveau bâtiment était rentable et pour la suite, elle demande à ce que la Municipalité exige de la part du programme d'architecte de garder ce terrain multi-sport de Frs 250'000.- qui n'est même pas fini.

M. le Président rappelle que nous sommes là ce soir pour une information de la Municipalité une prise de « température », il n'y aura pas de vote à ce sujet.

La discussion est ouverte :

M. François Burnand : quelques questions qui lui viennent à l'esprit et qu'il faudrait probablement lister pour le moment venu. La première pour un bâtiment de cette importance est qui finance ou cofinance ? Est ce qu'il s'agit de Féchy seule ? En terme de risques, quels sont les engagements le cas échéant du locataire des bâtiments pour la rentabilité à long terme ? Et ensuite on nous a parlé de différentes étapes et différentes variantes, alors qui décide de la meilleure variante ?

M. Andreas Meyer, Syndic : remercie les deux intervenants. Avant d'aller plus loin il s'agit pour le moment d'un projet conceptuel qui pourrait le cas échéant être modifié. Il ne faut pas prendre ce projet comme tel, il s'agit d'idées qui permettent de faire une calculation grossière des coûts. Il y a également une remarque importante que **M. Burnand** a soulevé : le financement. Il existe 3 possibilités : une solution interne, entièrement par l'ASSAGIE ou financement mixte. Nous n'avons pas tous les éléments dans nos mains. Et pour répondre à la question de qui décide, il s'agit d'un groupe de travail constitué de membres de l'ASSAGIE, de la direction des écoles et les Municipalités concernées (Aubonne et Féchy) qui a planché sur ce projet en plusieurs séances où les concepts ont été élaborés. Ces projets ne sont pas encore montés au niveau supérieur le Canton.

Mme Christine Kaesermann : elle a travaillé dans la commission du nouveau collège à l'époque et ne peut que salué une construction plus grande à Féchy. Elle souhaite connaître les enjeux elle a vu 4 projets dont 2 avec un abandon de Féchy et elle trouve ça grave. Il y a 6 ans que ce collège est en service et il est neuf. Ce bâtiment a été conçu pour des classes. Tout y est pour les petits. Désaffecter ce bâtiment est plus dispendieux que de désaffecter le terrain multisports. Elle demande à la Municipalité de se battre afin que ce collège reste un collège.

M. Andreas Meyer, Syndic : Nous sommes dans une discussion ouverte et informative mais nous sommes obligés de vous donner tous les informations y compris les scénarios avec différentes variantes dont 2 contiennent mettre Féchy à la casse. Nous en sommes parfaitement conscients. Mais heureusement les 2 premières variantes où l'on garde Féchy sont celles qui ont été adoptées par une majorité.

M. Michaël Evesque : il souhaite des précisions concernant les futurs échéanciers, quand est-ce que seront prises les décisions, quand est ce que nous aurons un mot à dire là-dessus et le cas échéant si préavis il y a et que celui-ci est refusé par le Conseil qu'advient-il du collège actuel ?

M. Andreas Meyer, Syndic : cette remarque est très pertinente. Il remonte un peu dans ce projet mais la transformation de Féchy est un élément charnière de l'ensemble du projet. L'idée de l'ASSAGIE est de commencer par les transformations à Féchy afin de donner la place aux petits de tout l'arrondissement scolaire ce qui libérera des classes sur les deux sites d'Aubonne qui eux feront les transformations après. Il y aura de multiples étapes avant qu'une décision vienne au Conseil pour valider ou dévalider ce projet. Les échéanciers et les chiffres détaillés du projet il ne les a pas en tête. Mais si ce projet n'est pas validé et bien la réalité est qu'il n'y aura plus d'élèves à Féchy. Ceci est une réalité.



M. Jean-Luc Kaesermann : les futurs nouveaux bâtiments sont sur un terrain de zone constructible ou intermédiaire ? Réponse : il s'agit d'une zone d'utilité publique.

M. Riccardo de Filippo : Y-a-t-il en parallèle une étude de faisabilité sur la circulation ?

M. Andreas Meyer, Syndic : effectivement, les chemins, la circulation enfin tous ces éléments techniques qui sont nécessaires au bon fonctionnement d'un tel site n'ont pas encore été élaborés et restent à définir.

M. Pierre Pilloud : quelques remarques à faire concernant ce projet : qu'attend-on du Conseil ? En 2013 lorsque nous avons eu des contacts avec l'ASSAGIE pour savoir si c'était nécessaire de faire une salle de sport, la réponse a été non. Ce qui lui paraît incroyable c'est que l'on pense qu'il y a 340 élèves qui vont arriver à Féchy et comme ils sont petits ils ne se déplacent pas à pied mais en voiture et il rejoint ce que dit **M. de Filippo** c'est à dire au niveau de la circulation il s'agit d'une problématique importante et contraignante. Evidemment si l'on habite aux Cassivettes ou un peu à l'extérieur ceci n'est pas grave mais pour les habitants qui habitent en face de l'école il s'agit de gros dérangements. Actuellement lorsque nous passons actuellement à 08h00 du matin il est très difficile de circuler. Il pense que le Conseil de Féchy doit être attentif à toutes les conséquences que la Commune devra supporter tant financière que circulation.

Mme Laurence Sachot : elle trouvait dommage d'enlever un terrain multi-sport qui vient d'être installé mais au niveau financier elle va donner les chiffres de l'ASSAGIE. Tous les enfants ainsi que les habitants doit un peu plus de 1 demi million de francs à l'ASSAGIE. Mais comme nous possédons le collège on a une déduction de Frs 250'000.-. Si tout d'un coup, on construisait l'ASSAGIE nous devrait environ Frs 7'000.-. Effectivement, il y a un très gros chiffre de Frs 13 millions mais si c'est assuré que l'ASSAGIE nous soutient pendant les 30 ans des installations, on récupère nos billes. Mais elle insiste pour que l'on déplace les 366 m2 sur la parcelle no 423.

M. Willy Kursner : remercie pour ces explications quant à un éventuel futur développement de ce secteur. Il aimerait savoir ce que les autres Communes pensent de ce qui nous est présenté ce soir. Assurément qu'ils sont au courant de cet avant projet et il aimerait connaître la température de l'ASSAGIE et des Communes qui représentent l'ASSAGIE. Le 2^{ème} point, il abonde dans les propos de **Mme Kaesermann**, si vous deviez venir dans un court terme nous dire que le bâtiment qui a fait beaucoup parlé de lui pour aboutir à ce qu'il est aujourd'hui devait changer d'affectation et bien il a le sentiment que tout le monde n'aurait pas réfléchi à fond avant que ce bâtiment existe. Pour sa part, il est impératif que ce bâtiment subsiste et qu'il remplisse le rôle qu'il a aujourd'hui. Ce serait se moquer de la population si on devait en changer son affectation. Le point suivant a déjà été relevé mais vous nous présenté quelque chose où il y a un gros point d'interrogation c'est la circulation. Les architectes qui ont présentés ces esquisses auraient du en premier lieu savoir où la circulation allait se faire dans un ordre qui n'entache pas la sécurité publique. Cela ne sert à rien de mettre des 30 km/h si quelque chose n'est pas pensé pour desservir ce secteur. Dernière remarque, il remarque que dans les écoles privées il y a des classes vides. Y-a-t-il eu une réflexion sur des surfaces qui seraient à disposition ? Avant de savoir si l'on doit partir sur des constructions pour satisfaire nos besoins qu'il ne conteste absolument pas mais il y a peut-être un inventaire à faire de ce côté ci.

M. Andreas Meyer : Syndic : concernant la dernière remarque, évidemment l'aspect de valoriser des infrastructures existantes est une chose qui vient en premier lieu lorsque l'on parle de construire, les infrastructures actuelles de l'ASSAGIE sont réparties sur plusieurs Communes, certaines de celles-ci ont déjà réalisé des agrandissements. Le problème est plus complexe que de résoudre les problèmes entre Aubonne et Féchy, il y a 13 Communes concernées. Pour valoriser des locaux, il faudrait les acheter car ils n'appartiennent pas à l'ASSAGIE ou aux diverses Communes. Le projet tel qu'il a été imaginé a été conçu pour une croissance de population d'ici 2040 et en remplacement de locaux étant hors normes ou vétustes.

M. Ricardo de Filippo : Quelle est l'étape suivante après cette présentation ?

M. Andreas Meyer, Syndic : il y aura encore des interventions qui vont se faire avec planning, les détails et surtout l'aspect de la circulation qui est essentiel et qui doit être résolu.



M. Pierre Pilloud : concrètement il aimerait savoir où l'on va ? Quelles seront les marges de manœuvres de la Commune de Féchy et du Conseil Général ?

M. Andreas Meyer, Syndic : Cette séance est à but informatif ! On vous informe de l'existence de ce projet qui va passer par plusieurs étapes dont l'ultime sera un préavis.

Mme Laurence Sachot : elle voudrait apporter une précision, on a parlé plusieurs fois de l'année 2040 mais l'étude MicroGIS de 2011 est visé jusqu'en 2051, donc il faut aussi se rendre compte que même si le projet à l'air énorme, il s'agit de l'agrandissement de toute la région jusqu'à cette date là. Alors pourquoi 2051 ou plutôt 2050 va savoir et elle pense que vu le désir de l'ASSAGIE d'aller assez vite (on parle d'une rentrée août 2021), elle pense qu'il serait intelligent de nommer une commission permanente ce soir mais il s'agit d'une suggestion.

M. le Président signale que pour la commission permanente, on en parlera lorsque la Municipalité reviendra avec un projet un peu plus concret qu'une information.

7. Prise de position sur le maintien ou non du foyer de l'ancien collègue

M. le Président passe la parole à **Mme Francine Dupuis, Municipale** qui fait un exposé (annexe 2). Sur l'état du chantier et des fouilles archéologiques de demande aux Conseillers de prendre position sur l'avenir de l'ancien collègue.

M. Marc Morandi, Municipal : annexe 3

M. le Président ouvre la discussion :

M. Albert Caillat : il aimerait savoir si cela modifie les plans de la hauteur du parvis. Il a de la peine à comprendre où se trouve ce foyer.

Mme Francine Dupuis, Municipale, cela change rien pour le projet. Il s'agit de travaux à l'intérieur du bâtiment. L'extérieur est déjà terminé.

M. François Burnand : que nous coûterait une véritable désobéissance civique si nous décidions de passer outre les ordres qui nous viennent du Canton. Nous sommes dans l'aberration la plus totale et dans l'excès de fonctionnariat caricatural. Il s'agit de désaffecter un cimetière jusqu'à preuve du contraire lorsque une tombe arrive à échéance de concession on ne fait pas d'analyse ADN pour savoir qui c'était. On a une école à faire, on a un budget municipal à respecter alors creusons et faisons ce foyer.

M. Andreas Meyer, Syndic : il faut savoir que dans le permis de construire qui a été établi pour réaliser ces transformations est mentionné le fait que nous sommes sur un site archéologique. Il s'agit d'une information historique et on est contraint par ce fait de tenir compte de l'archéologie et que l'on ne peut pas dire que qu'après 50 années on enlève les tombes et la vie continue. Le Canton considère que es sites archéologiques sont une priorité sur les installations modernes telles que les bâtiments. Nous sommes obligés de déranger les sépultures donc c'est à nous de supporter les conséquences telles que l'extractions et la restauration en laboratoire (ADN). Il n'y a aucun moyen de se faire subventionner. Il n'existe que deux entreprises (1 pour les murs et l'autre pour ce qui est horizontal) concernant l'archéologie donc c'est une espère de mafia et ils tiennent les commune dans leurs mains. Normalement lorsque nous faisons un projet on demande des offres dans 3 ou 4 entreprises et là nous ne pouvons pas. La désobéissance civile pourrait être un choix.

Mme Laurence Sachot : remercie pour ces présentations magnifiques et en voyant les photos elle se dit que ce n'est pas si bas, alors un petit gravier pour si il pleut ça règle la hauteur du carnotzet et des nichoirs à hirondelles car trop bas pour les martinets.

M. le Président indique que l'on va recentrer le débat en étant constructifs



M. Jean-Luc Kaesermann : personne ne peut être surpris, il faut arrêter de dire que l'on s'étonne d'avoir trouvé ces sépultures là dessous. Tout le monde le savait, il y avait des plans et il ne comprend pas pourquoi à présent comme par miracle c'est une surprise. Alors il estime qu'il ne fallait rien faire dès le départ.

M. Frédéric Baumgartner : aimerait savoir que l'on le fasse ou non mais si on décide de tout sortir cela reste-t-il un site archéologique ou pas ? Et le cas échéant si on laisse et qu'après on ne touche juste à un crépi pour refaire une pièce est-ce que l'on va à nouveau nous tomber dessus à cause du site archéologique ?

M. Andreas Meyer : tout d'abord il va répondre à **M. Kaesermann** ce bâtiment tombera en ruines un jour ou l'autre donc il était donc nécessaire de faire des travaux de rénovation et c'est un beau projet qui a été accepté par le Conseil. Ce qui gêne dans l'histoire c'est que le Canton investisse dans le passé et non dans le futur.

M. Pierre Pilloud : il faut d'abord comprendre que le Conseil a accepté le projet qui a été proposé par la Municipalité. Il faudrait faire comme le propose M. Burnand ainsi que le Syndic aller de l'avant et si on doit faire une concession financière car l'on sera peut-être puni par le Canton mais stop. On a décidé au sein du Conseil de faire un petit foyer qui permettra aux gens lors d'un enterrement ou mariage de venir dans cette salle et de profiter un peu de la terrasse.

Mme Christiane Aguet : il a été découvert une soixantaine de sépultures à l'extérieur de ce foyer, qu'en est-il à l'intérieur y en a-t-il autant ? Elle informe aussi qu'elle serait vraiment très déçue si ce foyer ne se fait pas, il faut aller de l'avant.

M. Andreas Meyer Syndic : le bâtiment est de catégorie 3, donc la partie archéologique ne concerne pas les structures érigées il s'agit uniquement de ce qui est sous-terrain. Pour le reste, on peut construire ou transformer selon les règles du jeu qui nous sont données. Un crépi peut être changé sans problème. Concernant le fait d'aller de l'avant sans rien dire nous sommes assermentés et avons prêtés serment, nous n'avons pas le droit de faire des choses illégales. Concernant le décompte des sépultures à l'intérieur ceci est faisable par sondage mais nous devons faire des trous et cela coûte.

M. Willy Kursner : évidemment ce n'est pas très réjouissant mais l'histoire était connue et pour mémoire en 2000 lorsque l'église a été restaurée, des fouilles avaient été faites autour et on avait posé la question aux archéologues de si on imaginait faire quelque chose de ce bâtiment ils nous avaient répondu « vous feriez mieux de ne pas y toucher » On y a touché, on voit combien cela coûte. Ce sera cher payer la place de ce foyer et il ne sera de toute manière pas assez grand si l'église est pleine. Nous venons d'apprendre quelque chose ce soir et cela nous invite pour le futur d'être très attentif car ce sont nos enfants ou petits-enfants qui vont payer les charges très importantes pour le futur. Arrêtons ce chantier, laissons reposer en paix ceux qui n'ont pas encore été dérangés et finissons ce chantier le mieux possible. Il demande le vote par bulletins secrets

M. Ricardo de Filippo : il ne sera pas facile de ne pas évoquer les sépultures qui se trouvent sous ce collège lorsque l'on va avoir des locataires sur place.

Mme Mireille Cardinaux : elle est aussi pour la paix des morts et se demande effectivement si cette salle serait vraiment rentable.

M. François Burnand : il aimerait proposer de voter maintenant sur la suite et de passer outre le Canton.

M. le Président intervient en disant qu'il ne ferait pas voter quelque chose d'illégal.

Le vote est fait par bulletins secrets : 37 non, 8 oui et 3 blancs. Il n'y aura pas de foyer.



8. Motion François Burnand – Ch. de l'Alliez

M. le Président fait lecture de la motion de **M. Burnand** puis passe la parole à **M. Andreas Meyer, Syndic**.

La demande est de mieux utiliser ce Chemin par un sens unique et la restauration de celui-ci. Après un contact le voyer des routes la solution réduire la vitesse est peu efficace car trop peu de contrôles. Faire un sens unique est délicat car il y aura une augmentation de la vitesse dans le sens de circulation et se serait un danger pour les piétons. Soit c'est une interdiction générale de circuler dans ce secteur ou faire un entretien correct de ce Chemin. Elargir ce chemin nous coûterait environ Frs 35'000.- et Frs 65'000.- pour Aubonne. L'essentiel de ce terrain n'est pas sur Féchy. Nous devons regarder avec Aubonne chose qui a été faite et le Syndic M. Rossier ne voit qu'une possibilité celle de créer des ilots en suffisance, de garder la circulation comme elle est actuellement.

M. le Président précise que ce soir nous allons voter sur la prise en considération de cette motion avant de la renvoyer ou non à la Municipalité pour la dépose d'un préavis.

M. Albert Caillat : il aimerait signaler que si un touriste vient acheter du vin dans la Commune et bien les GPS indiquent ce Chemin pour se rendre à Féchy. Il ne comprend pas pourquoi ce chemin est indiqué dans les bases GPS.

M. Andreas Meyer, Syndic : il a été déjà demandé de faire un correctif mais pour le moment rien n'est fait.

M. Willy Kursner pense que la motion de M. Burnand est tout à fait fondée, il y a longtemps qu'il y a des nids de poules sur ce chemin et cela devient de plus en plus dangereux pour les cyclistes.

M. René Groux : il a cru comprendre que M. Burnand demandait le sens unique de cette route juste ? Réponse : oui

M. Andreas Meyer, Syndic : pour une réflexion plus globale on va introduire de nouveaux éléments comme un sens bidirectionnel avec des ilots et pour information c'est la seule variante qu'Aubonne accepterait. On essaie d'être constructif.

M. François Burnand : demande à ce que soit rajouter « ou autre » après le sens unique.

Le demande de modification est passée au vote, elle est acceptée à l'unanimité et 2 abstentions.

La motion est passée au vote, elle est acceptée à l'unanimité, 2 refus et 4 abstentions.

9. Communications de la Municipalité

M. Andreas Meyer, Syndic : une réflexion est en route afin d'installer des bornes électriques dans la Commune au Saugey.

Le 12 juin aura lieu l'accueil des nouveaux habitants.

10. Propositions individuelles

Haies au Rionzier

M. François Burnand : lorsque nous avons autorisé la construction des bâtiments du Rionzier il était stipulé qu'il devait y avoir une haie vive entre la route et les bâtiments pour la première partie c'est tout bon mais pour la partie appartenant à la Commune il n'y en a pas. Il demande à ce que l'on plante une haie comme cela devait être fait.



La Municipalité prend note.

Statistiques utilisations des moloks

M. Ricardo de Filippo : a-t-on déjà eu une présentation de la Municipalité sur les statistiques d'utilisations des moloks ?

Le Municipalité fera le nécessaire

Ch. de l'Alliez

M. Jean-Luc Kaesermann propose que l'on change le nom de ce Chemin en Chemin de la Tolérance.

Patinoire

M. Pierre Pilloud : il souhaite savoir à qui a été versé les montants de 2x Frs 4'000.- à l'association ou à la Commune ?

M. Marc Morandi, Municipal, a été versé seulement 1 x Frs 4'000.-, la deuxième facture viendra plus tard et pour répondre à qui a été versée cette somme, il va contrôler et reviendra avec la réponse au Conseil du moi de juin.

M. Pierre Pilloud indique que ce montant devait être versé pour la gratuité de la patinoire des habitants de Féchy. Mais en fait elle est gratuite pour tout le monde, que l'on vienne de Nyon, Gland ou autre. On a des compétences municipales financières et sans contredire l'utilisation de cette patinoire mais les charges financières devraient d'abord être utilisées pour la Commune et pas pour les autres.

Martinets

Le 7 juin aura lieu la 1^{ère} journée mondiale du Martinet et M. Bernard Genton a organisé un event dans la cour du Château de Rolle de 09h30 à 12h30.

Tuiles

M. Albert Caillat signale que l'on se promène aux Cassivettes ou ailleurs dans le Village tous les toits sont pareils sauf aux Jordils où il y a une maison avec des tuiles grises, il aimerait savoir pourquoi ?

M. Andreas Meyer, Syndic : en effet, la couleur des tuiles est écrite dans le règlement et des variantes sont possibles. Il n'est pas interdit de faire des variantes dans le gris. La Municipalité essaie dans la mesure du possible d'inciter les propriétaires d'utiliser la nuance de rouge plutôt que grise, chose qui fonctionne dans la majeure partie des cas. Ce propriétaire n'a pas écouté les recommandations de la Municipalité.

M. Bernard Genton : il ne faut pas désespérer il a aussi été choqué par cette couleur. Le gris de ces tuiles n'est pas pris dans la masse et elles sont déjà en train de se décolorer et on voit le rouge apparaître.

Places de parc au Creux de Chaux

M. Jean-Michel Brot : il souhaite savoir quand est-ce que les travaux de places de parc au Creux de Chaux vont être réalisés.

M. Andreas Meyer, Syndic : Rien ne s'est passé car on doit attendre que le risque de chutes de neige soit écarté afin de faire la peinture au sol. Il y a un retard de réalisation mais cela va se faire dès les beaux jours.



11. Clôture de la séance

Prochaines votations le 19 mai 2019, le bureau ouvre de 09h30 à 10h30

Prochain Conseil Général le 18 juin 2019 à 19h15

M. le Président remercie l'assemblée et clôt la séance à 22h08

Pour le bureau

Le Président

Richard Aguet



La Secrétaire

Mireille Sanchez